



Direction générale de l'enseignement et de la recherche Service de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation Sous-direction de l'enseignement supérieur bureau des formations de l'enseignement supérieur 19 avenue du Maine 75349 PARIS 07 SP 0149554955	Note de service DGER/SDDES/2018-56 24/01/2018
--	---

Date de mise en application : Immédiate

Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 14/05/2018

Cette instruction n'abroge aucune instruction.

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 1

Objet : cycle de formation des enseignants-chercheurs des établissements publics de l'enseignement supérieur agronomique, vétérinaire et de paysage.

Destinataires d'exécution
Administration centrale établissements publics d'enseignement supérieur agronomique, vétérinaire et de paysage

Résumé : cette note de service indique le contenu des sessions du cycle de formation mis en place pour les enseignants-chercheurs, les modalités d'inscription, les dates et lieux de sessions.

Cette note présente le dispositif de formation continue qui est proposé aux enseignants-chercheurs des établissements d'enseignement supérieur agricole publics du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation au titre de l'année universitaire 2018-2019 .

Cette formation, qui a pour objectif notamment de faire acquérir aux intéressés des compétences pédagogiques nécessaires à l'exercice de leurs missions d'enseignement, est un outil au service de la communauté de l'enseignement supérieur agronomique, vétérinaire et de paysage. Elle doit être connue de tous les acteurs de cette communauté : non seulement les enseignants mais aussi les différents responsables au sein des établissements, ainsi que la Commission nationale des enseignants-chercheurs relevant du ministère chargé de l'agriculture (CNECA).

Elle fait l'objet d'une évaluation, d'une part, par les participants à l'issue de la tenue de chacun des modules qu'elle comprend, d'autre part, au niveau national par les responsables du dispositif.

Cette formation doit être considérée comme incontournable par l'établissement employeur.

I. Public

Le cycle de formation est proposé aux enseignants-chercheurs, titulaires et contractuels (État ou établissement), des établissements publics du ministère chargé de l'agriculture, n'ayant pas suivi ce cycle.

Les directeurs d'établissements jouent un rôle moteur pour le suivi de cette formation :

- en assurant une large diffusion de la présente note dans leur établissement (auprès des personnels concernés, des instances où ceux-ci sont représentés ainsi que des responsables de département) ;
- en facilitant l'adaptation des emplois du temps des stagiaires afin de leur permettre de suivre la totalité de la formation comme ils sont tenus de s'y engager au moment de l'inscription et en allouant les ressources nécessaires.

La formation initiale des enseignants-chercheurs doit être envisagée en relation avec les autres modalités de développement de la qualité « pédagogique » des formations, aussi bien au sein de chaque établissement, qu'au sein du réseau des établissements. Les enseignants-chercheurs seront donc encouragés à participer aux autres formations, rencontres, journées et colloques organisés par les établissements ou leurs partenaires.

Les directeurs d'établissement encourageront les différents personnels des établissements à associer les jeunes enseignants-chercheurs à ces initiatives et à leur apporter un soutien actif, conseil et aide matérielle.

II. Objectifs généraux

Les référentiels actuels concernant la pédagogie dans l'enseignement supérieur s'organisent autour des principes-clés suivants :

- centrer l'apprentissage sur l'étudiant : quelles compétences doit-il-développer ?
- assurer la cohérence (alignement) entre objectifs d'apprentissage, évaluation et méthodes pédagogiques ;
- développer des méthodes de pédagogie active afin de favoriser la motivation des étudiants ainsi que l'acquisition des compétences visées ;
- connaître son environnement professionnel.

Pour simplifier la présentation, les compétences pédagogiques à développer par les enseignants sont listées ci-dessous sous trois vocables : « analyser », « évaluer », « enseigner ». Le numérique sera pensé de manière transversale à ces trois entrées : comme levier d'action et d'évolution des pratiques pédagogiques et comme espace d'apprentissage. Les trois premiers modules de la formation étant ancrés sur les analyses de pratiques actuelles des enseignants, le programme global pourra être organisé différemment.

Par ailleurs, la formation a également pour objectif d'assurer que les enseignants-chercheurs disposent des clés de compréhension de leur environnement institutionnel, des politiques publiques ainsi que de leurs droits et leurs devoirs et de la gestion de leur carrière.

« ANALYSER »

a) Connaître et comprendre les publics, leurs caractéristiques et leurs stratégies et comportements vis-à-vis de l'apprentissage

- connaître les publics, leurs caractéristiques sociologiques et psychologiques ;
- disposer des connaissances de base en psychologie cognitive sur les processus de mémorisation, de raisonnement et d'apprentissage ;
- comprendre l'engagement et la motivation des étudiants dans la formation et les apprentissages.

b) Différencier et ajuster deux processus : apprendre et enseigner

- connaître les différents courants pédagogiques et la place de l'apprenant en leur sein ;
- identifier les besoins en formation initiale et continue des professionnels à former dans sa discipline ;
- définir et hiérarchiser les objectifs d'apprentissage s'y rapportant ;
- concevoir un programme de formation ;
- adopter une méthodologie pour préparer une séquence pédagogique ;
- prévoir la stratégie pédagogique de l'équipe et les contraintes locales en fonction des compétences, des objectifs et du public visés.

c) Développer une approche réflexive de son métier

- actualiser son enseignement en liaison étroite avec l'évolution des connaissances et des besoins de formation ;
- réfléchir à ses postures.

d) Analyser les évolutions des systèmes d'enseignement supérieur, les cadres institutionnels et organisationnels qui composent le contexte actif du travail d'enseignant-chercheur.

« EVALUER »

a) Évaluer les apprentissages des étudiants : construire les outils d'évaluation pertinents

- identifier les critères de qualité d'une évaluation ;
- identifier les avantages et inconvénients des différents modes d'évaluation ;
- concevoir des outils d'évaluation en cohérence avec les objectifs d'apprentissage.

b) Évaluer son enseignement

- identifier les principales méthodes d'évaluation des enseignements ;
- évoluer dans ses pratiques pédagogiques.

« ENSEIGNER »

a) Questionner les différentes situations professionnelles

- analyser les pratiques dans les formats institutionnels (cours en amphithéâtre, TD, TP, projets, encadrement de stage, suivi de mémoire, etc.) ;
- utiliser des méthodes pédagogiques diversifiées (interactives, participatives, expositives, collaboratives, tutorées) ;
- identifier les avantages et les limites des différentes utilisations du numérique.

b) Recourir à différentes techniques et différents supports de communication pour augmenter l'efficacité de l'apprentissage

- gérer sa voix et son corps ;
- réaliser des supports pédagogiques pertinents.

d) Raisonner les dispositifs pédagogiques au regard des situations professionnelles futures ou actuelles des étudiants et des stagiaires de formation continue et de leurs compétences, et pas seulement des savoirs scientifiques et académiques.

LE PROJET PÉDAGOGIQUE

Les apports de la formation sont mobilisés dans un **projet pédagogique personnel** que l'enseignant-chercheur doit réaliser et présenter par oral lors du dernier module de la formation.

Le projet pédagogique personnel fait partie intégrante de la formation ; il est choisi sur un thème libre en accord avec les formateurs. Il permet l'application concrète des notions vues dans les trois modules précédents et la soutenance orale est l'occasion d'une discussion approfondie sur les facilités ou difficultés rencontrées dans leur mise en œuvre, ou les autres choix qui auraient pu être faits, etc.

Le 4^{ème} module est constitué des soutenances orales de projets devant l'ensemble des participants à la formation, ou sous une autre forme permettant de vérifier l'acquisition des compétences visées dans la formation.

III. Organisation de la formation

• 3.1 Répartition des stagiaires

La formation se déroule soit à AgroParisTech, soit à Oniris sur la base du programme établi nationalement en collaboration avec l'ENSFEA et Agrosup Dijon. Les stagiaires doivent donc s'inscrire dans l'un des deux établissements sus-mentionnés et y suivre la totalité de la formation : il n'est pas possible de combiner les centres de formation.

Un minimum de 8 participants est nécessaire pour l'organisation d'un cycle, l'objectif visé étant d'une quinzaine de participants par session.

Si parmi les candidatures retenues sont enregistrées des annulations pour cas de force

majeure ou désistement, les places libérées seront proposées aux éventuels candidats inscrits sur une liste complémentaire, par ordre de priorité.

• **3.2 Procédures de pré-inscription et inscription**

Les candidats manifestent leur intention de s'inscrire par courrier électronique au responsable logistique du centre de leur choix **avant le vendredi 6 Avril 2018**. En cas de dépassement du nombre de places disponibles dans un centre, il pourra alors leur être proposé de s'inscrire dans l'autre centre.

Les dossiers de demande, ainsi qu'un CV de 2 pages maximum joint à la demande, sont à transmettre à l'établissement organisateur **avant le lundi 14 mai 2018**.

Les enseignants-chercheurs s'engagent à participer aux quatre modules de la formation selon le programme défini par l'établissement. L'inscription s'entend pour la totalité du cycle de formation.

• **3.3 L'équipe d'animation**

Une équipe met en œuvre le cahier des charges pour la formation. Elle assure la cohésion pédagogique de l'ensemble des interventions, les ancrant fortement dans le contexte d'un enseignement professionnalisant, centré sur l'acquisition des compétences.

Elle a en charge, notamment :

- de contacter les intervenants (les animateurs de l'équipe peuvent eux-mêmes être intervenants) ;
- de s'assurer de la conformité des sessions de formation au cahier des charges ;
- d'assurer un suivi personnalisé lors de la conduite des projets personnels ;
- d'organiser l'évaluation de chaque session, et de rédiger le compte-rendu de l'évaluation du cycle de formation.

Nom de l'animateur	Établissement de l'animateur	Téléphone	Mel des animateurs
Geneviève David Marc Gogny	AgroParisTech Oniris	01 30 81 59 52	genevieve.david@agroparistech.fr marc.gogny@oniris-nantes.fr

• **3.4 La logistique**

La logistique est assurée par une personne dédiée sur chacun des sites :

- gestion des inscriptions et communication des listes à l'administration centrale ;
- gestion des convocations ;
- organisation du stage (lieux des stages, réservation de salles, matériel nécessaire : salles équipées d'ordinateurs, rétroprojecteurs, etc.) ;
- budget : frais de gestion de conventions, déplacements, hébergement, etc.;
- liaison avec l'administration centrale pour les remontées des évaluations qualitatives et budgétaires (compte-rendu financier).

Établissement support	Contact	Téléphone	Mel
AgroParis Tech Oniris	Emmanuelle Clavert Lucile Martin	01 30 81 59 15	emmanuelle.clavert@agroparistech.fr lucile.martin@oniris-nantes.fr

• 3.5 Élaboration du programme de formation

Le programme de formation est élaboré en concertation avec des référents pédagogiques des quatre écoles, incluant AgroSup Dijon et l'ENSFEA.

	Contact	Téléphone	Mel
Référents pédagogiques	Nathalie Panissal Anaïs Loizon Geneviève David Sandrine Gelly- Guichoux	02 40 68 28 08	nathalie.panissal@educagri.fr anais.loizon@agrosupdijon.fr genevieve.david@agroparistech.fr sandrine.gelly-guichoux@oniris-nantes.fr

• 3.6 L'attestation de formation

La formation est sanctionnée par la délivrance d'une attestation, sur la base de la participation à l'ensemble des modules, incluant la présentation du projet pédagogique. Une mention de la participation à cette formation est bienvenue dans les rapports d'activité et est prise en compte par la CNECA.

IV. Calendrier du cycle de formation

A AgroParisTech, site de Paris :

Module	Dates prévisionnelles
Module 1	8 au 12 octobre 2018
Module 2	19 au 23 novembre 2018
Module 3	11 au 15 février 2019
Module 4 Projet pédagogique personnel	20 au 24 juin 2019

A Oniris, site de la Géraudière :

Module	Dates prévisionnelles
Module 1	4 au 8 février 2019
Module 2	1er au 5 avril 2019
Module 3	3 au 7 juin 2019
Module 4 Projet pédagogique personnel	30 septembre au 4 octobre 2019

Concernant le projet pédagogique personnel, le thème est choisi lors du module 1 ou 2, présenté et discuté lors du module 2 ou 3 puis mené à terme et présenté par oral lors du dernier module.

V. Participation des établissements au coût de la formation

Pour une réelle implication tant des stagiaires que des établissements, il est demandé à ces derniers de participer au coût pédagogique de la formation à hauteur de **500 euros par stagiaire**, à verser au plus tard le premier jour du premier module de 2018, à l'établissement organisateur.

À noter : les frais de déplacements et d'hébergement des stagiaires sont à la charge de l'établissement d'origine des enseignants-chercheurs et non à la charge de l'établissement organisateur de la formation.

VI. Évaluation

Les stagiaires seront sollicités pour évaluer la formation sur une base individuelle. L'établissement organisateur établira à l'issue du stage un rapport sur l'organisation, la tenue, les éventuels problèmes rencontrés lors de la mise en place et le déroulement du stage. Ce rapport, accompagné des résultats de l'évaluation par les stagiaires, sera transmis à la DGER.

VII. Recommandations

Les directeurs devront s'assurer que chaque enseignant-chercheur concerné a bien reçu l'information et les encourager fortement à s'inscrire tout en prenant toutes les dispositions nécessaires pour faciliter leur participation à la formation. Ils veilleront à ce que les demandes d'inscription puissent parvenir **avant la clôture des inscriptions** à l'établissement organisateur.

Dans la demande d'inscription établie sur le modèle annexé à la présente note, dont le recto et le verso sont indissociables, la mention relative à l'obligation de suivre le cycle de formation dans son intégralité doit être signée par le candidat.

La directrice générale adjointe
Chef de Service de l'Enseignement
Supérieur, de la Recherche et de
l'Innovation

Valérie BADUEL

Il est rappelé aux agents que la présente fiche doit être transmise au responsable hiérarchique, puis, une fois visée, au correspondant ou responsable local de formation

ATTENTION : L'ensemble des rubriques doivent être renseignées par le demandeur.

Signature

Cadre réservé à l'administration			
Visa du correspondant ou responsable local de la formation :			
Avis du chef de service		Visa de l'autorité susceptible d'assurer l'indemnisation des frais de déplacement (transport et indemnités de mission)	
☐ favorable	☐ défavorable ☐	Favorable ☐	
Motifs du refus			
☐	Contraintes organisationnelles	☐	
☐	Inadéquation au plan de formation du service	☐	
☐	Inadéquation au plan de formation de l'agent	☐	
☐	Contraintes budgétaires	☐	
☐	Autres raisons (à préciser)	☐	
Date :			Date :
Signature :			Signature :

Cadre réservé à la structure organisatrice
☐ la candidature du demandeur a été retenue pour l'action demandée : ☐ il recevra prochainement toutes les informations nécessaires quant à son déroulement ☐ vous trouverez ci-joint toutes les informations nécessaires à son déroulement
☐ la candidature du demandeur n'a pu être retenue pour l'action demandée pour le motif suivant : ☐ inscription hors délai ☐ excédent de candidatures ☐ annulation du stage ou report du stage ☐ inadéquation de la demande avec les objectifs de l'action ☐ autres raisons (à préciser) :
A....., le Signature du responsable de la structure organisatrice

ATTENTION : L'ensemble de la fiche d'inscription doit être renseigné.